

Concertation en vue de l'élaboration d'une nouvelle charte et d'une nouvelle géographie des Conseils de quartier de Paris Centre

Bienvenue !

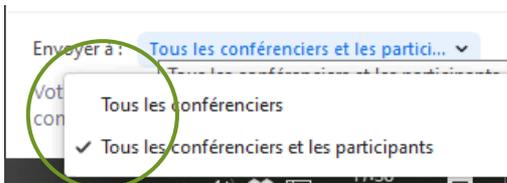
La session va bientôt commencer

Comment intervenir ?

1- Sélectionner converser (ou chat), en bas de votre écran



2- En bas à droite, bien cocher tous les conférenciers et les participants



Vous pouvez indiquer votre nom et prénom pour tester !



Quelques principes

- L'espace de conversation est visible par tous, merci d'y respecter les règles de courtoisie et de politesse habituelles.
- N'hésitez pas à poser vos questions dans la conversation, nous essaierons d'y répondre pendant les temps d'échanges ; vous pouvez également demander la parole avec le bouton « Lever la main »



Un souci technique ?

- Vous pouvez contacter Rémi Salort
remi.salort@grouperougevif.fr / **01 86 90 00 73**

**PARIS
CENTRE**



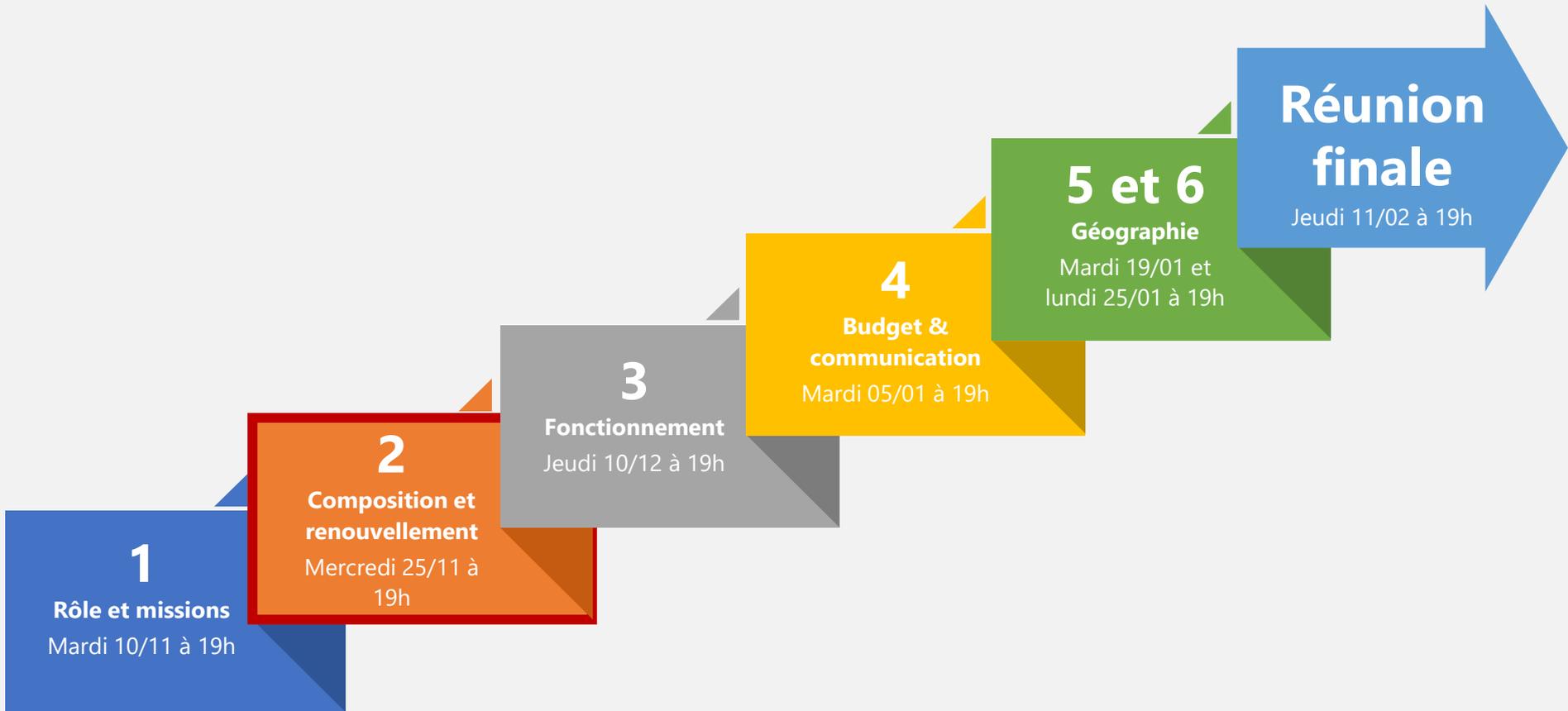
Concertation pour l'élaboration d'une nouvelle charte et d'une nouvelle géographie
des Conseils de Quartier

Atelier 2
Composition & renouvellement

25 novembre 2020

Rappel

CALENDRIER



OBJECTIFS DE L'ATELIER 2

- Réfléchir collectivement à la composition des CQ et aux modalités de renouvellement
- Exprimer vos préférences en la matière

DÉROULÉ

19h00

Introduction

1

Qui est là ce soir ?

Synthèse de l'atelier 1

Sondage Zoom

Intervention des élus référents

19h15

Point d'information et partage d'expériences

2

Paris Centre aujourd'hui : dynamiques sociales et urbaines

Pour mémoire : les chartes actuelles des arrondissements de Paris Centre

Pour aller plus loin : à l'échelle de Paris, et d'ailleurs



Présentations APUR, Rouge Vif et coordinateurs des CQ

19h45

Temps d'échanges et réflexion

3

Rappel des propositions formulées en 2018-2019

Une première proposition du groupe de travail composé de représentants des 4 arrondissements

Quelle composition des CQ ? Quelles modalités de renouvellement / désignation ?



Présentation / éclairage par le groupe de travail composé de représentants des 4 arrondissements



Débats animés par Rouge Vif

21h00

Conclusion de la rencontre

4

SYNTHESE DE L'ATELIER 1

Boris Jamet-Fournier

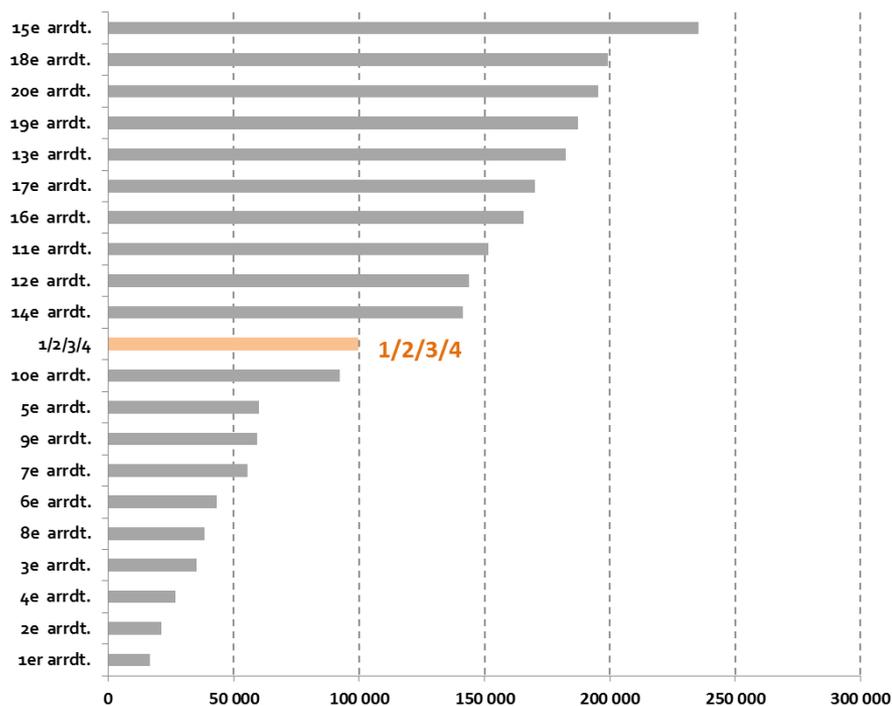
Présentation : Qui fait vivre Paris centre ? Population résidente, population présente



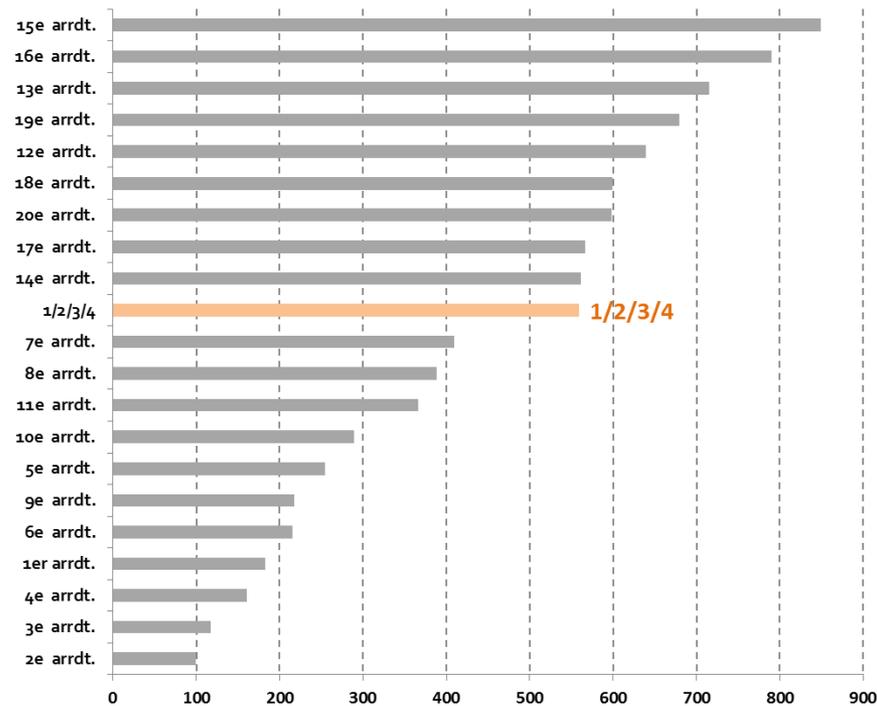
Atelier de concertation des conseils de quartier
25 novembre 2020

- Paris centre rassemble près de **100.000 habitants**, soit **4,5% de la population** de Paris
- La superficie de Paris centre est de **559 hectares**, soit **6,4% de Paris**

Classement selon la population



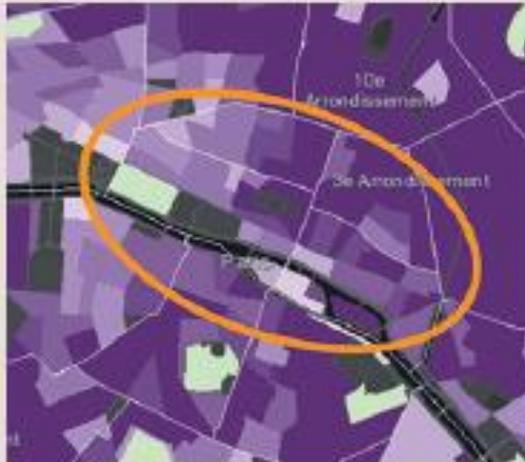
Classement selon la superficie en hectares



Source : Insee, recensement

La particularité de Paris-Centre, par rapport à d'autres cœurs de grandes métropoles mondiales : un cœur habité

DENSITÉ DE POPULATION



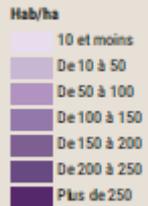
Paris



Londres



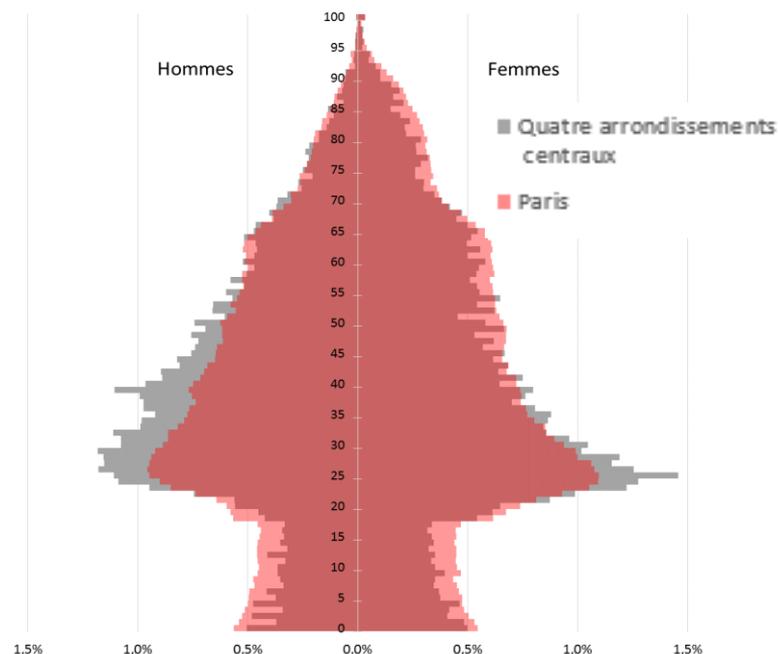
New York



Qui sont les habitants de Paris Centre ?

- **99 400 habitants**, soit 4,5% de la population parisienne
- **15 630 jeunes** de moins de 20 ans, soit 16% des habitants
- **14 700 personnes âgées** de 65 ans et plus, soit 15% des habitants
- **9 980 familles avec enfant(s)**, soit 17% des ménages
- **9 130 étudiants**, soit 9% des habitants

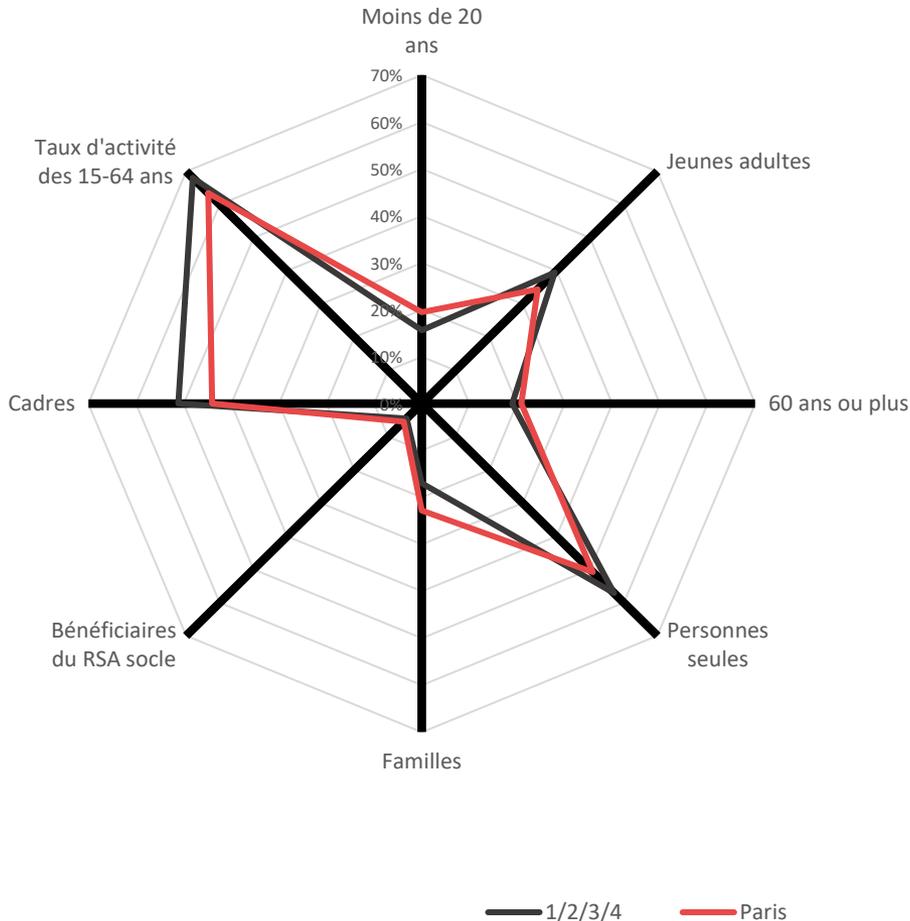
Pyramide des âges de la population



Source : Insee, recensement de la population 2014

Paris centre concentre une forte proportion de jeunes adultes :
40% de la population a entre 20 et 39 ans (Paris : 34%)

Quelles spécificités par rapport aux autres arrondissements ?



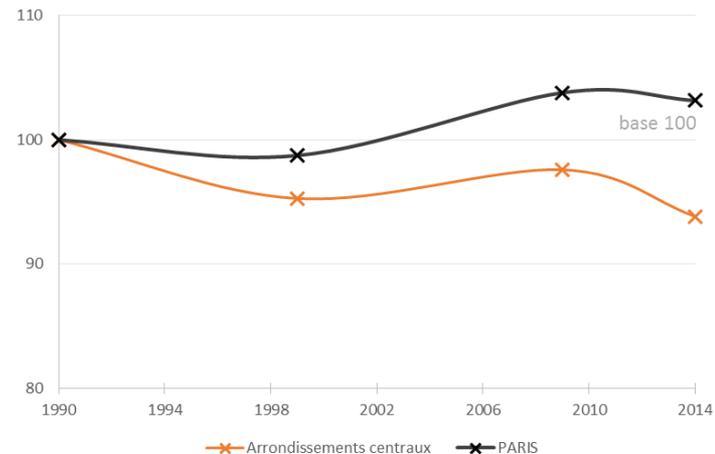
Un profil d'habitants proche de celui de Paris dans son ensemble, même si Paris centre accueille une part plus importante de jeunes actifs, disposant de revenus élevés en moyenne

- 50% de cadres ou professions intellectuelles supérieures (Paris : 46%)
- 20% d'employés-ouvriers (Paris : 26%)
- 11% de Chômeurs (Paris : 12%)

Une population en diminution, un profil plus homogène

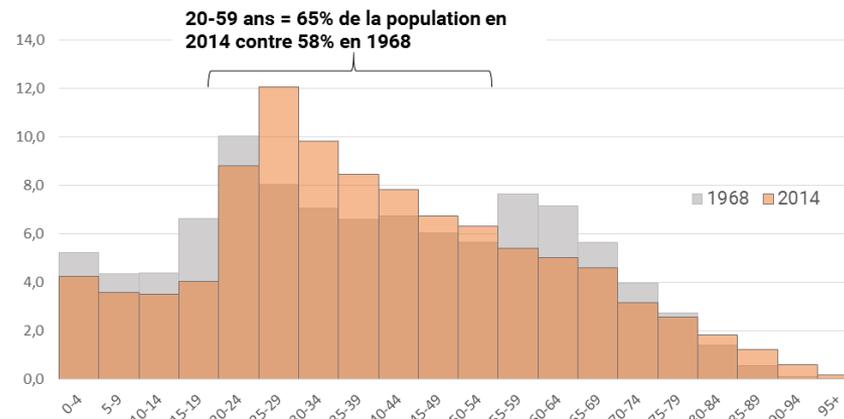
- Depuis 2009, **légère diminution de la population** parisienne (-0,1%/an), plus prononcée dans Paris centre (-0,8%).
 - **Baisse des naissances** (-17% depuis 2010 contre -10% à Paris)
 - **Augmentation du nombre de logements inoccupés** (+3 points contre +1 point)
- Une population plus homogène
 - **Surreprésentation des adultes** (65% de 20-60 ans contre 59% à Paris)
 - Une **population plus âgées** (+2,5 points depuis 1999 pour les 40-74 ans contre -0,3 point à Paris)
 - Diminution du nombre de familles (-0,6 point contre +0,3 point à Paris) au profit des **couples sans enfant** (+4,2 points contre +0,4 point).

Evolution comparée de la population (base 100)



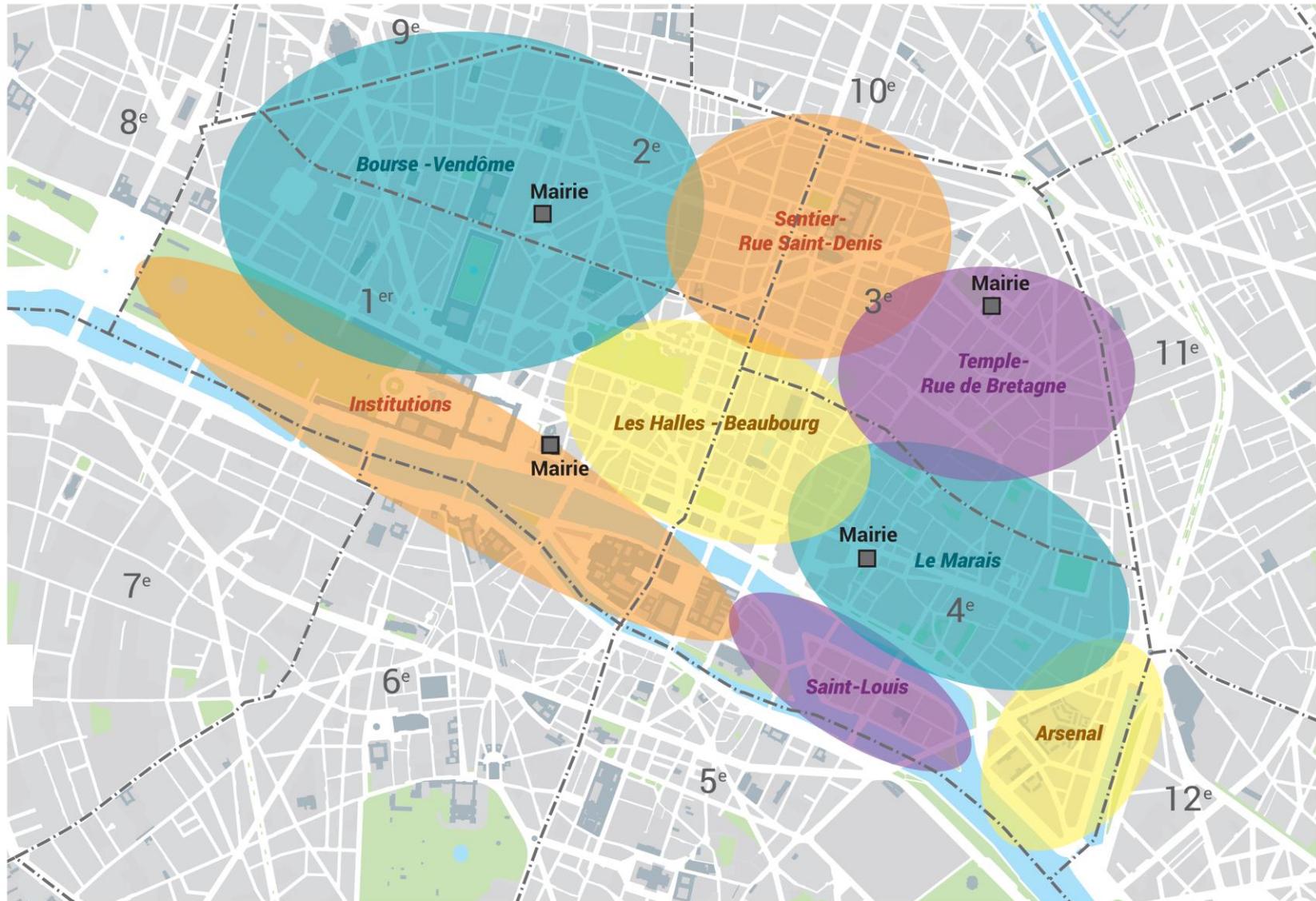
Source : Insee, recensements de population

Evolution de la structure par âge des arrondissements centraux



Source : Insee, recensements de population

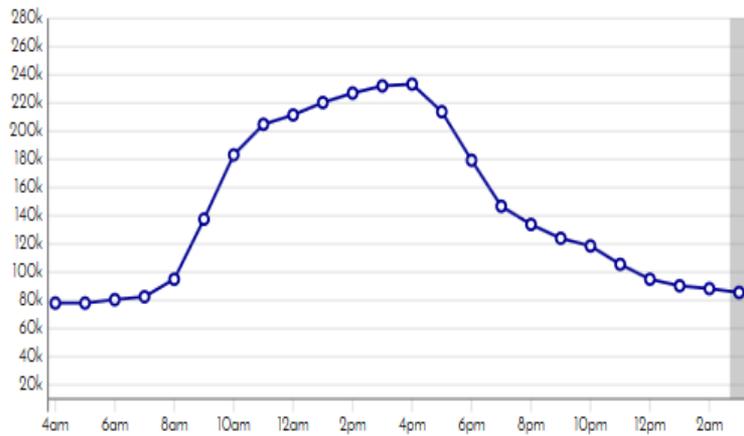
Profils de quartiers, profils d'habitants



De nombreux « présents », en plus des résidents, du fait de la concentration d'emplois et d'équipements majeurs

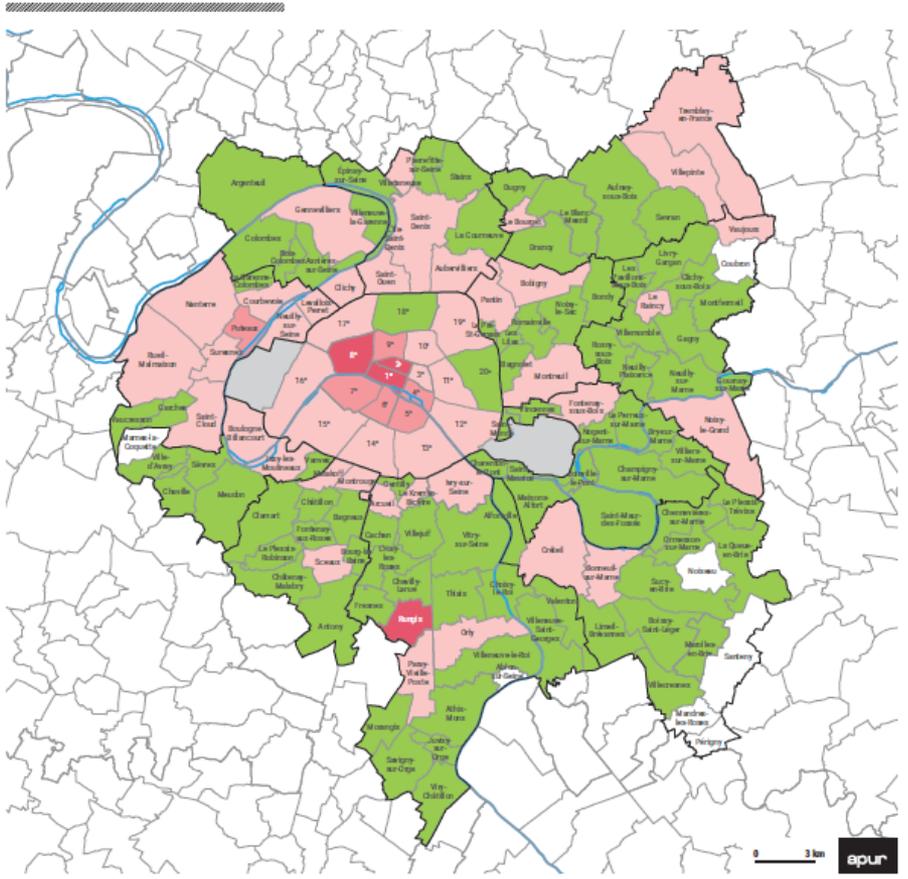
- Une population qui triple en journée, sans compter les touristes
- 190 000 emplois, soit 11 % du total parisien (2 emplois pour 1 hab)
- 8 200 commerces, soit 13 % du total parisien

Nombre de personnes selon les heures de la journée - 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e arr.



Source : Mobilscope, Géographies-cités 2017

ÉCART ENTRE LA POPULATION PRÉSENTE À MIDI ET LA POPULATION RÉSIDENTE



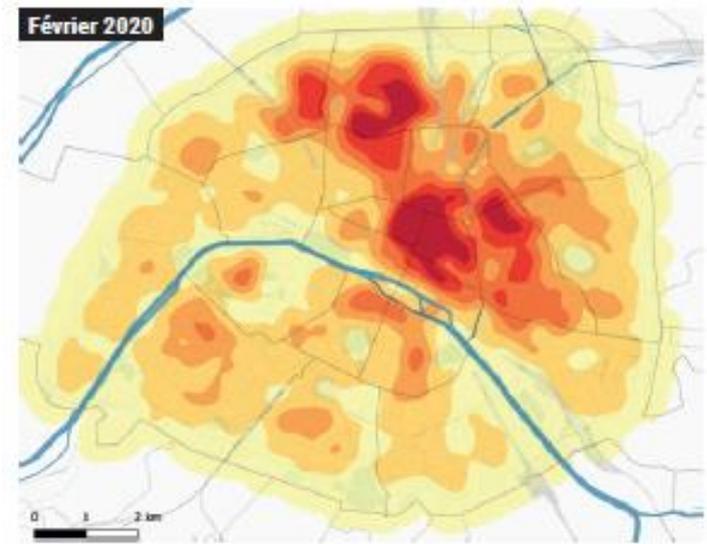
Coefficient multiplicateur entre la population à midi et à minuit

Plus de 3	} Plus de personnes à midi qu'à minuit	Moins de 1	} Plus de personnes à minuit qu'à midi
De 2 à 3			
De 1 à 2			

Les personnes qui se déplacent pour d'autres motifs que les études ou le travail ne sont pas prises en compte
 Source : Recensement de la Population (Insee), 2016

Une pression touristique forte et croissante, des impacts multiples

- Effet sur les **commerces**
- Pression sur l'**espace public**
- Impact sur le **logement**

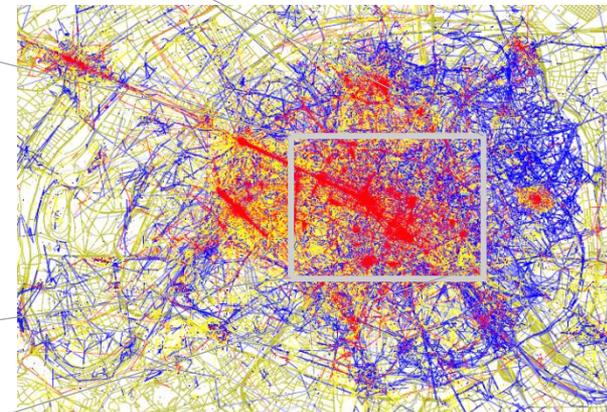
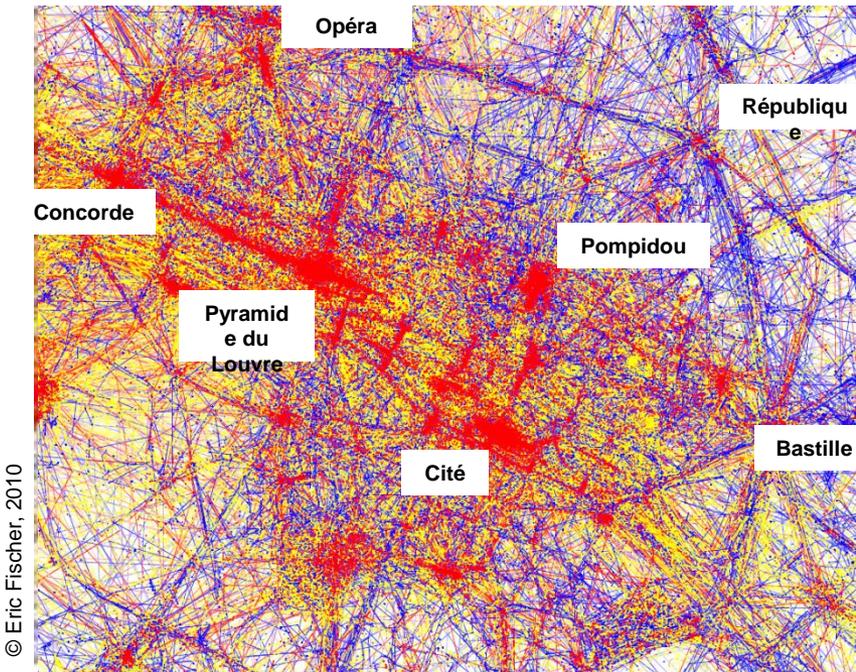


DENSITÉ DES ANNONCES DE LOCATION AIRBNB

Estimation par noyau



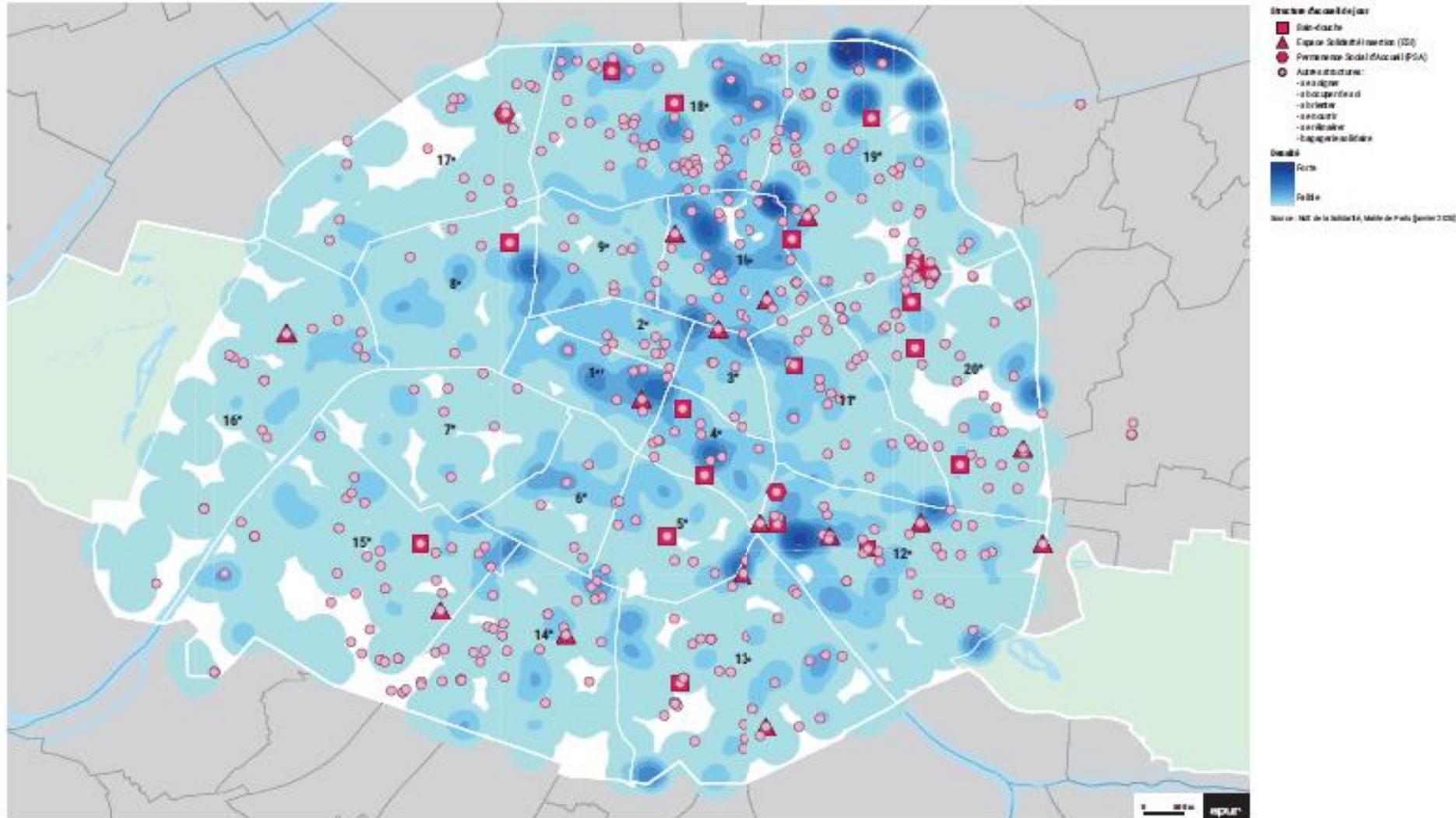
Source : données InsideAirbnb, réalisation J. Richon sous Qgis, mai 2020



Locals & Tourists on Flickr

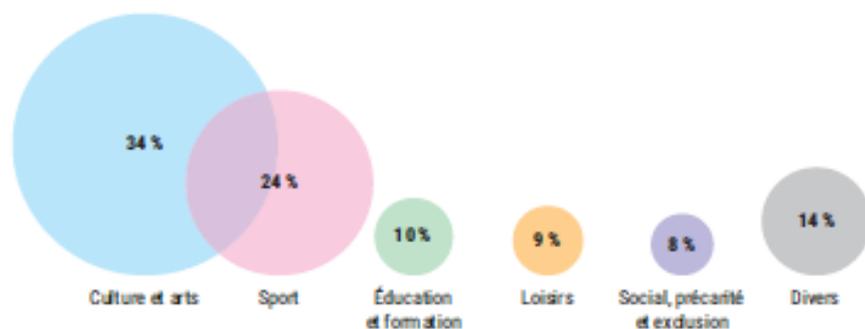
Des publics fragiles : présence des sans-abris et des situations de précarité dans le centre de Paris

ACCUEIL DE JOUR ET HÉBERGEMENT D'URGENCE EN 2020



Une vie associative particulièrement active, deux fois plus qu'en moyenne à Paris

ACTIVITÉ PRINCIPALE DES ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LE SECTEUR



Source : Ville de Paris 2017



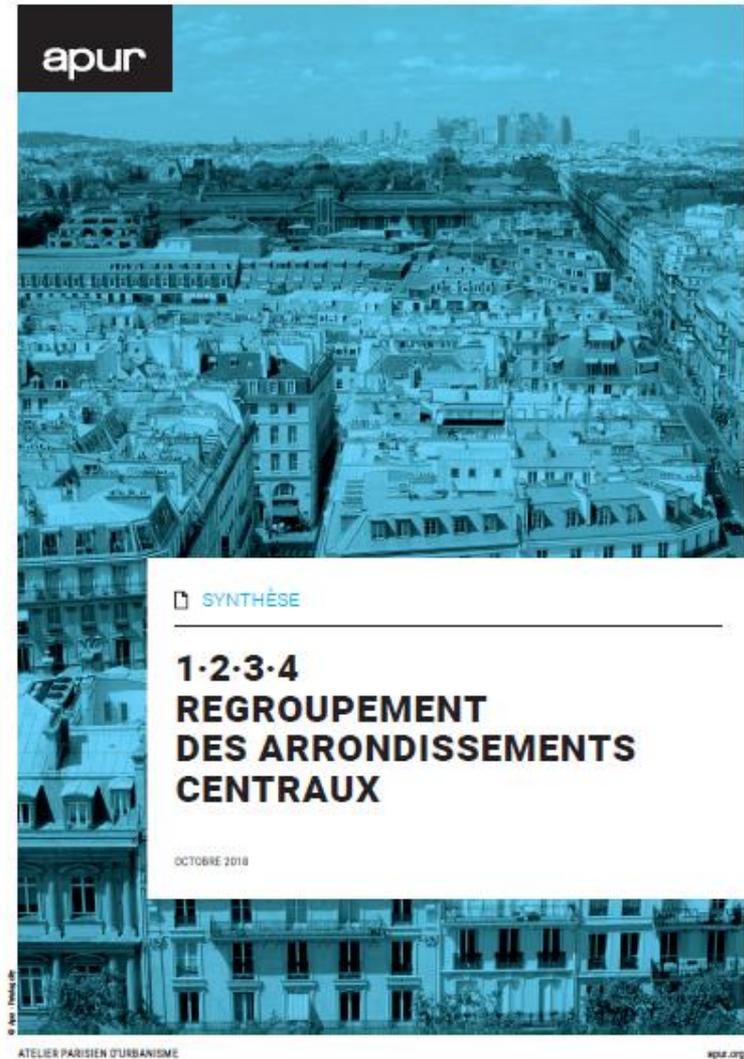
4 828

associations dénombrées dans le secteur 1-2-3-4

ASSOCIATIONS RECENSÉES DANS LE SECTEUR ET À PARIS EN FONCTION DE SIMPA ET DATAASSO

	DataAsso, 2017			SIMPA 2017		
	Nombre d'associations	Pourcentage Paris	Nombre d'associations pour 1 000 habitants	Nombre d'associations	Pourcentage Paris	Nombre d'associations pour 1 000 habitants
1*	1 110	1,9 %	66,4	222	1,5 %	13,3
2*	1 070	1,8 %	50,3	285	1,9 %	13,4
3*	1 494	2,5 %	42,6	457	3,1 %	13,0
4* arr.	1 154	2,0 %	43,1	334	2,3 %	12,5
Secteur 1-2-3-4	4 828	8,2 %	48,4	1 298	8,8 %	13,0
Paris	59 178	100 %	25,5	14 702	100 %	6,3

Sources : DatAsso 2017, Mairie de Paris - DDCT, 2017



<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/1-2-3-4-regroupement-arrondissements-centraux>

LES CHARTES ACTUELLES DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS CENTRE

1^{er}

- Le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de la Démocratie locale. Un élu de la majorité du Conseil d'Arrondissement ou son suppléant. Un élu de l'opposition du Conseil d'Arrondissement ou son suppléant
- Toute personne âgée de plus de 16 ans, de nationalité française ou étrangère qui, au titre de sa résidence ou de son activité professionnelle, associative ou autres (culturelle, sportive...) concourt effectivement à la vie du quartier concerné dans le 1er Arrondissement. La candidature est validée par le conseil d'arrondissement.

3^{ème}

- Nombre illimité de participants.
- Ouvert à tou-te-s celles et ceux habitant et/ou travaillant dans le quartier , désireux-ses de s'y investir.
- 1 élu du CQ pour chaque quartier, il ne possède pas de droit de vote et ne peut pas participer à l'équipe d'animation.

2^{ème}

29 membres maximum par CQ, répartis en 3 collèges

Collège 1 : 20 membres maximum désignés parmi les habitant-e-s volontaires pour une durée de 4 ans. Renouvelé par quart tous les ans. Tirage au sort si le nombre de volontaires excède les mandats disponibles. Parité femmes hommes impératives,

Collège 2 : 6 personnalités qualifiées, nommées sur proposition du Marie pour la durée à courir de la mandature, parmi les précédents membres des CQ et les personnes représentatives du monde associatif, culturel, économique et social du quartier.

Collège 3 : trois membres du CA

4^{ème}

Le Conseil de quartier est composé de tout habitant ou toute personne qui participe à la vitalité locale dans le cadre de ses activités professionnelles.

Un tirage au sort est effectué sur les listes électorales des citoyens français et des ressortissants de l'Union Européenne tous les deux ans et permet la constitution d'une liste de participants supplémentaires à la liste des volontaires. Ce tirage au sort est effectué à l'automne chaque année impaire.

LES CHARTES ACTUELLES DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS CENTRE

	Méthode de renouvellement des CQ
1 ^{er}	2 ans pour les membres du Bureau (mandat non renouvelable sauf décision contraire du CQ)
2 ^{ème}	Collège 1 : Tous les ans par quart ou après plus de 3 absences consécutives Collège 2 : en cas de vacance constatée, un nouveau membre peut être désigné
3 ^{ème}	Tous les 2 ans pour les membres de l'équipe d'animation
4 ^{ème}	Tous les 2 ans

A L'ÉCHELLE DE PARIS

Les conditions pouvant être appliquées pour être conseiller de quartier :

- être âgé d'au moins **16 ans** (CQ des 1er, 5ème, 9ème, 13ème, 14ème, 20ème arrondissements) ou d'au moins **18 ans** (CQ des 6ème, 7ème, 16ème arrondissements) ;
- ne pas avoir d'inscription au casier judiciaire entraînant une privation des droits civiques (conseils de quartier des 12ème, 16ème arrondissements) ;
- ne pas être conseiller d'arrondissement ou agent communal (CQ des 12ème et 20ème arrondissements).
- **la parité femmes/hommes** doit être respectée dans la mesure du possible (CQ des 2ème, 9ème, 13ème, 14ème, 15ème, 19ème arrondissements).

Les pratiques en vigueur pour assurer le renouvellement et la diversité dans la représentation des habitants :

- Tirage au sort : sur les listes électorales, sur les listes de volontaires
- Limitation de la durée des mandats
- L'impossibilité de cumuler des mandats dans plusieurs conseils de quartier

DANS LES AUTRES ARRONDISSEMENTS

Organisation ouverte

- Dans 7 arrondissements, les conseillers ne sont pas répartis en collège.
- Le nombre des conseillers de quartier peut être limité ou illimité.

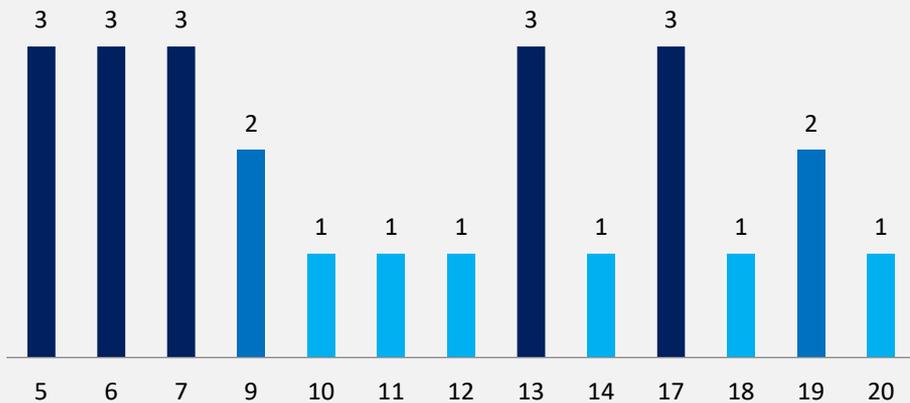
Organisation collégiale

- 7 arrondissements organisent leurs CQ en collèges 2 ou 3 collèges composés d'habitants, d'associations/d'acteurs locaux, de personnes qualifiées/d'élus.

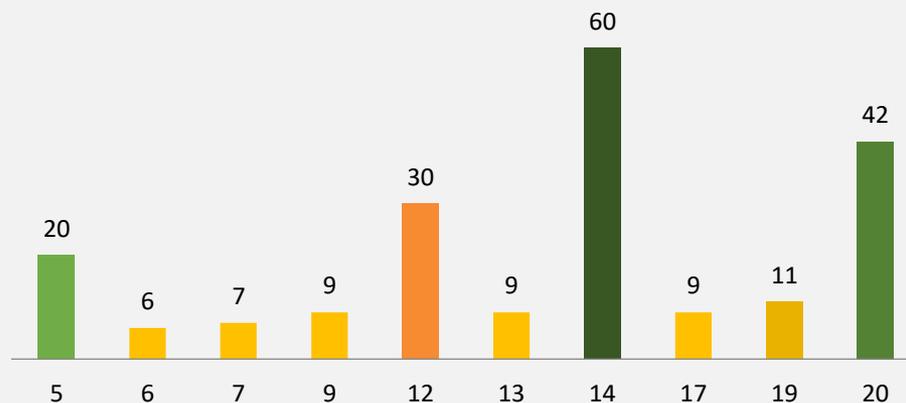
DANS LES AUTRES ARRONDISSEMENTS

Nombre d'habitants et de collèges par arrondissement														
Arrondissements	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	17	18	19	20
Nombre d'hab/CQ (collège habitant)	20	6	7	∞	9	∞	∞	30	9	60	9	∞	11	42
Nombre de membres par CQ	33	18	19	∞	27	∞	∞	30	28	60	27	∞	21	42
Nombre de collèges	3	3	3	1	2	1	1	1	3	1	3	1	2	1

Nombre de collèges par Conseil de quartier
selon les arrondissements 5 à 20



Nombre d'habitants maximum par Conseil de quartier
selon certains arrondissements



A Rennes

Il comprend 41 membres : l'élu de quartier, et à part égale habitants et représentants des acteurs du quartier.

Il est composé de 2 collèges :

- **Un collège Habitants** : Ce collège, qui respecte la parité femmes/ hommes, est composé de 50% de volontaires (avec tirage au sort si le nombre de volontaires est trop élevé) et de 50 % d'habitants tirés au sort à partir des adresses du quartier.
- **Un collège Acteurs du quartier** : Ce collège réunit une diversité de partenaires engagés sur le quartier (associations et collectifs, acteurs économiques, etc.).

➤ **Renouvellement à mi-mandat du CQ**

Sont **invités permanents du conseil de quartier**, sans voix délibérative, d'autres élus municipaux, les bailleurs sociaux, ainsi que différents partenaires ou institutions publics présents sur le territoire (établissements scolaires par exemple).

STRASBOURG

A Strasbourg, les CQ sont composés :

- De membres permanents du quartier :
 - 3/4 d'habitants-es (parité femme hommes)
 - 1/4 d'associations et de socio-professionnels-elles
- De participants à des groupes de travail thématiques : les groupes sont ouverts à toutes et tous

A LYON

Pour être membre d'un conseil de quartier : avoir au moins 16 ans et habiter, travailler, étudier ou avoir une activité associative dans le quartier. L'inscription permet de recevoir régulièrement l'information du conseil de quartier et d'être convié aux prochains rendez-vous.

- **Participation aux CQ sans limite de durée pour les conseillers, renouvellement tous les deux ans pour le bureau**

LILLE

Chaque Conseil de quartier est présidé par un élu municipal, et est composé de 30 conseillers (16 ans et plus), qui siègent pour un **mandat de 3 ans renouvelable** :

- 15 **citoyens volontaires** : tirés au sort sur liste de candidature, ou désignés par le Président du Conseil de quartier
- 5 **représentants des groupes politiques** siégeant au Conseil Municipal
- 10 **habitants tirés au sort** sur les listes électorales.

ECHANGES



ENSEIGNEMENTS CONCERTATION 2018- 2019

Les diverses propositions formulées :

- Ouvrir au plus grand nombre la participation aux Conseils de quartier, sans limitation dans le temps, sans représentation politique partisane
- Créer un **collège de conseillers de quartier** disposant d'un **droit de vote** dans les conseils d'arrondissement (désigné par exemple pour deux ans) et former des conseils d'habitants pour compléter la représentation électorale (modalités non précisées)
- Intégrer aux CQ les personnes qui travaillent dans le centre
- Favoriser l'ouverture des CQ aux acteurs internes à la ville de Paris (services ?), ainsi qu'aux acteurs externes, associations, porteurs de projet, professionnels
- Favoriser la désignation de membres par un tirage au sort sur la base de volontariat.
- Tirage au sort sur les listes électorales : méthode de désignation qui peut exclure les étrangers ne pouvant voter et les usagers des quartiers

UNE PREMIÈRE PROPOSITION DU GROUPE COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES QUATRE ARRONDISSEMENTS

Composition

Premier collège

20 volontaires, membres du Conseil de quartier pour 4 ans

Il est renouvelé par quart tous les ans.

- Une publicité est organisée par la Mairie pour susciter les candidatures
- La sélection de ses membres vise la **parité entre les femmes et les hommes**, ainsi qu'une **répartition représentative des différentes classes d'âges**.
- Si plus de 20 volontaires, la sélection se fera tout d'abord à partir de ces critères en suivant l'**ordre de dépôt des candidatures**.

Ce collège est complété par **un tirage au sort de 10 personnes, à partir des listes électorales**.

Deuxième collège

- Il est composé de plusieurs personnalités dites qualifiées qui font l'objet d'un agrément conjoint du Maire et du Conseil de quartier.
La durée de leur mandat est de 2 ans, renouvelable ensuite chaque année ou bien alignée avec la durée d'un projet.
- La Mairie et le Conseil de quartier peuvent proposer en concertation des candidats.

UNE PREMIÈRE PROPOSITION DU GROUPE COMPOSÉ DE REPRÉSENTANTS DES QUATRE ARRONDISSEMENTS

Accueil des nouveaux conseillers

Chaque nouveau conseiller des premier et deuxième collèges :

- reçoit un livret d'accueil dont la charte et le règlement intérieur, si celui-ci existe, font partie,
- signe un engagement de comportement civique.

Démission ou absence de participation

En cas de démission ou d'absence aux réunions pendant plus 6 mois d'un membre issu du premier collège, un nouveau membre est désigné à l'occasion du renouvellement partiel de l'assemblée. La Mairie informe préalablement la personne réputée démissionnaire.

Pour le deuxième collège, en cas de vacance constatée, un nouveau membre peut être désigné, conformément aux modalités définies au paragraphe « Deuxième collège ».

QUELLE COMPOSITION ? LES QUESTIONS A SE POSER

1

Quel degré d'ouverture (ouvert à tous, membres) ? Place des habitants non membres ?

2

Quelle formule pour veiller à la diversité des points de vue ?

3

Si la formule des collèges est retenue, combien et avec qui ?

4

Combien de membres ? Quelle proportion des différents collèges ou des « catégories » ?

5

Une segmentation de la composition selon la parité, l'âge, l'ancienneté de résidence... ?

6

Quelles conditions d'exercice du mandat (durée, droits de vote, démission / abandon) ?

DES COLLÈGES OU NON ? AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

Membres non limités



Souplesse
Renouvellement
Facilité d'engagement



Risque de moindre stabilité

Membres par collèges



Stabilité
Lisibilité démocratique
Représentativité
Esprit d'équipe / collectif



Risque d'entre soi
Limitation de la capacité d'engagement

QUELLES MODALITÉS DE DÉSIGNATION ET DE RENOUVELLEMENT ?

1

Place des membres actuels ?

2

Volontariat

Tirage au sort

Désignation

3

1^{er} arrivé.e

Tirage au sort

Quelle base nominative ?
(liste électorale,
compteurs Enedis, ...)

Sur quel collège ou quels
membres ?
Quelle proportion ?
Par qui ?



Concertation pour l'élaboration d'une nouvelle charte et d'une nouvelle géographie
des Conseils de Quartier

Merci pour votre participation à l'atelier 2
Composition & renouvellement

25 novembre 2020

